

Date de révision 04/06/2024

Numéro de révision 6.02

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Prestone Anti Freeze Concentrate (Corguard)
Codes produit NQA2484, PAFR0060B, PAFR0061B, PAFR0062B
Numéro du fiche de données de sécurité 0000007
Identifiant de formule unique (UFI) QM00-E0FT-V00C-1TAE
Substance pure/mélange Mélange

Contient Ethylène glycol; Acide heptanoïque; Hydroxyde de sodium; Acide phosphorique; sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazole; Alcool propylique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produits antigel et de dégivrage
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Fabricant</u>	<u>Fournisseur</u>
Holts Auto Unit 100 Barton Dock Road Manchester United Kingdom M32 0YQ <u>Pour plus d'informations, contacter</u>	Holt Lloyd Services, 52 Rue des 40 Mines, 60000 – Allonne, France

Point de contact www.holtsauto.com

Adresse e-mail www.holtsauto.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Holt Lloyd International: UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office Hours - Mon - Thurs: 8am - 5pm. Fri - 8am - 1pm.
00 44 (0) 161 886 4806 (24 Hour Voicemail).

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	Europe: 00 44 (0) 161 866 4800 Office Hours - Mon - Thurs: 8am - 5pm. Fri - 8am - 1pm. 00 44 (0) 161 886 4806 (24 Hour Voicemail).
Autriche	+43 1 31304 5620; chemikalien@umweltbundesamt.at
Belgique	+32022649636; info@poisoncentre.be
Royaume-Uni	Holt Lloyd International: UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office Hours - Mon - Thurs: 8am - 5pm. Fri - 8am - 1pm.

00 44 (0) 161 886 4806 (24 Hour Voicemail).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Ethylène glycol; Acide heptanoïque; Hydroxyde de sodium; Acide phosphorique; sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazole; Alcool propylique



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

Toxicité pour le milieu aquatique Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.
inconnue

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Ethylène glycol 107-21-1	50 - <100%	01-2119456816-28-00 00	203-473-3 (603-027-00 -1)	Acute Tox. 4 (H302) STOT RE 2 (H373)	-	-	-
Acide heptanoïque 111-14-8	1 - <2.5%	Aucune donnée disponible	203-838-7 (607-196-00 -2)	Skin Corr. 1B (H314) Acute tox. 4 (H332) Eye dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335)	-	-	-
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	0.5 - <1%	01-2119457892-27-00 00	215-185-5 (011-002-00 -6)	Skin Corr. 1A (H314) Eye Dam. 1 (H318)	Skin Corr. 1A :: C>=5%	-	-
Acide phosphorique 7664-38-2	0.025 - <0.25%	01-2119485924-24-00 00	231-633-2 (015-011-00 -6)	Met. Corr. 1 (H290) Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318)	Eye Irrit. 2 :: 10%<=C<25% Skin Corr. 1B :: C>=25% Skin Irrit. 2 :: 10%<=C<25%	-	-
sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzot riazole 64665-57-2	0.025 - <0.25%	01-2119980062-42-00 00	265-004-9	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1A (H314) Eye Dam. 1 (H318) Repr. 2 (H361) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-
Alcool propylique 71-23-8	0.025 - <0.25%	01-2119486761-29-00 00	200-746-9 (603-003-00 -0)	Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Ethylène glycol 107-21-1	1600	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Acide heptanoïque 111-14-8	7000	2001	4.6	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	325	1350	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Acide phosphorique 7664-38-2	500	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazo lide 64665-57-2	1980	2001	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Alcool propylique 71-23-8	1870	4049	33.8	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire	Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Sensation de brûlure.
Effets de l'exposition	Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Mettre en place une ventilation adaptée. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Ethylène glycol 107-21-1	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ *	TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m ³ STEL 20 ppm STEL 52 mg/m ³ H*	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ D*	STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ TWA: 52 mg/m ³ TWA: 20 ppm K*	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ *
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	-	TWA: 2 mg/m ³ STEL 4 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2.0 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³
Acide phosphorique 7664-38-2	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	STEL: 2.0 mg/m ³ TWA: 1.0 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³
Alcool propylique 71-23-8	-	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 250 mg/m ³	STEL: 500.0 mg/m ³ TWA: 300.0 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 625 mg/m ³
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Ethylène glycol 107-21-1	* STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³	TWA: 50 mg/m ³ Ceiling: 100 mg/m ³ D*	TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ H* STEL: 104 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 20 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ A*	TWA: 20 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 100 mg/m ³ iho*
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	-	TWA: 1 mg/m ³ Ceiling: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³
Acide phosphorique 7664-38-2	STEL: 2.0 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ Ceiling: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³
Alcool propylique 71-23-8	-	TWA: 500 mg/m ³ Ceiling: 1000 mg/m ³ D*	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ H* STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m ³	-	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 620 mg/m ³
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Ethylène glycol 107-21-1	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ *	TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m ³ H*	TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m ³ Peak: 20 ppm Peak: 52 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 125 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 125 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ b*
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	TWA: 2 mg/m ³	-	-	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³
Acide phosphorique 7664-38-2	TWA: 0.2 ppm TWA: 1 mg/m ³ STEL: 0.5 ppm	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³ Peak: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³

	STEL: 2 mg/m ³				
Alcool propylique 71-23-8	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³	-	-	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 625 mg/m ³	-
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Ethylène glycol 107-21-1	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ Sk*	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ cute*	TWA: 25 ppm STEL: 50 ppm STEL: 10 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ Ada*	STEL: 20 ppm STEL: 50 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³ O*
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	STEL: 2 mg/m ³	-	Ceiling: 2 mg/m ³	TWA: 0.5 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³
Acide phosphorique 7664-38-2	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³
Alcool propylique 71-23-8	TWA: 100 ppm STEL: 300 ppm Sk*	-	TWA: 100 ppm TWA: 246 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	-
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Ethylène glycol 107-21-1	STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ Peau*	STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ skin* TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³	TWA: 52 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ H*	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 104 mg/m ³ STEL: 40 ppm H*	STEL: 50 mg/m ³ TWA: 15 mg/m ³ skóra*
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	-	-	-	Ceiling: 2 mg/m ³	STEL: 1 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³
Acide phosphorique 7664-38-2	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³
Alcool propylique 71-23-8	-	-	-	TWA: 100 ppm TWA: 245 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 306.25 mg/m ³ H*	STEL: 600 mg/m ³ TWA: 200 mg/m ³ skóra*
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Ethylène glycol 107-21-1	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ Ceiling: 100 mg/m ³ Cutânea*	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ P*	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ K* Ceiling: 104 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ K*	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ vía dérmica*
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Ceiling: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	-	STEL: 2 mg/m ³
Acide phosphorique 7664-38-2	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ Ceiling: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³
Alcool propylique 71-23-8	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm	TWA: 81 ppm TWA: 200 mg/m ³ STEL: 203 ppm STEL: 500 mg/m ³	-	-	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m ³ vía dérmica*
Nom chimique	Suède		Suisse		Royaume-Uni
Ethylène glycol 107-21-1	Bindande KGV: 40 ppm Bindande KGV: 104 mg/m ³ NGV: 10 ppm NGV: 25 mg/m ³ H*		TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 52 mg/m ³ H*		TWA: 10 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ Sk*
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Bindande KGV: 2 mg/m ³ NGV: 1 mg/m ³		TWA: 2 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³		STEL: 2 mg/m ³

Acide phosphorique 7664-38-2	Bindande KGV: 2 mg/m ³ NGV: 1 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³
Alcool propylique 71-23-8	Vägledande KGV: 250 ppm Vägledande KGV: 600 mg/m ³ NGV: 150 ppm NGV: 350 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ H*	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 625 mg/m ³ Sk*

**Valeurs limites biologiques
d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Derived No Effect Level (DNEL) - Workers

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Ethylène glycol 107-21-1	-	106 mg/kg bw/day [4] [6]	35 mg/m ³ [5] [6]
Acide heptanoïque 111-14-8	-	14 mg/kg bw/day [4] [6]	98.7 mg/m ³ [4] [6]
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	-	-	1 mg/m ³ [5] [6]
Neodecanoic acid 26896-20-8	-	29 mg/kg bw/day [4] [6]	86 mg/m ³ [4] [6]
sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazolide 64665-57-2	-	0.5 mg/kg bw/day [4] [6]	8.8 mg/m ³ [4] [6]
Alcool propylique 71-23-8	-	136 mg/kg bw/day [4] [6]	268 mg/m ³ [4] [6] 1723 mg/m ³ [4] [7]
Benzoate de dénatonium 3734-33-6	-	1.43 mg/kg bw/day [4] [6]	4.99 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Derived No Effect Level (DNEL) - General Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Ethylène glycol 107-21-1	-	-	7 mg/m ³ [5] [6]
Acide heptanoïque 111-14-8	5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	8.7 mg/m ³ [4] [6]
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	-	-	1 mg/m ³ [5] [6]
Neodecanoic acid 26896-20-8	17.5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	25.79 mg/m ³ [4] [6]
sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazolide 64665-57-2	0.25 mg/kg bw/day [4] [6] 0.54 mg/kg bw/day [4] [7]	-	4.4 mg/m ³ [4] [6]
Alcool propylique 71-23-8	61 mg/kg bw/day [4] [6]	-	80 mg/m ³ [4] [6] 1036 mg/m ³ [4] [7]
Benzoate de dénatonium 3734-33-6	0.51 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.768 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
Ethylène glycol 107-21-1	10 mg/L	10 mg/L	1 mg/L	10 mg/L	-
Acide heptanoïque 111-14-8	0.4 mg/L	0.612 mg/L	0.04 mg/L	-	-
Neodecanoic acid 26896-20-8	0.11 mg/L	-	0.011 mg/L	-	-
sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazoli de 64665-57-2	0.008 mg/L	0.086 mg/L	0.008 mg/L	-	-
Alcool propylique 71-23-8	6.83 mg/L	10 mg/L	0.683 mg/L	-	-
Benzoate de dénatonium 3734-33-6	0.1 mg/L	1 mg/L	10 µg/L	0.1 mg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
Ethylène glycol 107-21-1	37 mg/kg sediment dw	3.7 mg/kg sediment dw	199.5 mg/L	1.53 mg/kg soil dw	-
Acide heptanoïque 111-14-8	2.08 mg/kg sediment dw	0.21 mg/kg sediment dw	1000 mg/L	0.12 mg/kg soil dw	-
Neodecanoic acid 26896-20-8	-	-	-	-	0.0167 g/kg food
sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazoli de 64665-57-2	0.0025 mg/kg sediment dw	0.0025 mg/kg sediment dw	39.4 mg/L	0.0024 mg/kg soil dw	-
Alcool propylique 71-23-8	27.5 mg/kg sediment dw	2.75 mg/kg sediment dw	96 mg/L	1.49 mg/kg soil dw	-
Benzoate de dénatonium 3734-33-6	25 mg/kg sediment dw	2.5 mg/kg sediment dw	-	4.95 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucune information disponible.

**Équipement de protection
individuelle**

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Couleur	jaune	
Odeur	Characteristic mild.	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	36.7 °C	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	8.30	Aucun(e) connu(e)
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	1.117 @ 20°C	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Données d'explosion

Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).
--	-----------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
----------------------------	--

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
--	--

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit

Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Nocif en cas d'ingestion. (d'après les composants).
------------------	---

Symptômes	Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
------------------	--

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	1,694.90 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	86,674.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	99,999.00 ppm
ETAmél (inhalation-vapeurs)	99,999.00 mg/l
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	199.30 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Ethylène glycol	= 1600 mg/kg (Mouse)	-	-
Acide heptanoïque	= 7000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 4.6 mg/L (Rat) 4 h
Hydroxyde de sodium	= 325 mg/kg (Rat)	= 1350 mg/kg (Rabbit)	-
Acide phosphorique	500 mg/kg (Rat)	-	-
sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazolide	= 1980 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	-
Alcool propylique	= 1870 mg/kg (Rat)	= 4049 mg/kg (Rabbit)	> 33.8 mg/L (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucune information disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique	Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Ethylène glycol	EC50: 6500 - 13000mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: =41000mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 14 - 18mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =27540mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =40761mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 40000 - 60000mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =16000mg/L (96h, Poecilia reticulata)	-	EC50: =46300mg/L (48h, Daphnia magna)
Acide heptanoïque	-	LC50: >92mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	-
Hydroxyde de sodium	-	LC50: =45.4mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-
Alcool propylique	-	LC50: =4480mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: =3642mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 3339 - 3977mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
--------------	------------------------

Acide heptanoïque	2.72
Acide phosphorique	-0.9
sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazole	1.091
Alcool propylique	0.2

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Ethylène glycol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acide heptanoïque	La substance n'est pas PBT/vPvB
Hydroxyde de sodium	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acide phosphorique	La substance n'est pas PBT/vPvB
sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazole	La substance n'est pas PBT/vPvB
Alcool propylique	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

- 14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Ethylène glycol - 107-21-1	RG 84
Alcool propylique - 71-23-8	RG 84

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Acide heptanoïque - 111-14-8	75.	-
Hydroxyde de sodium - 1310-73-2	75.	-
Acide phosphorique - 7664-38-2	75.	-
Alcool propylique - 71-23-8	75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Alcool propylique - 71-23-8	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux Type de produits 1 : Hygiène humaine

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA	- Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL	- Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS	- Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS	- Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC	- Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL	- Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS	- Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC	- Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC	- Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H290 - Peut être corrosif pour les métaux
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H332 - Nocif par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8: Exposure controls/personal protection

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Date de révision 04/06/2024

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité